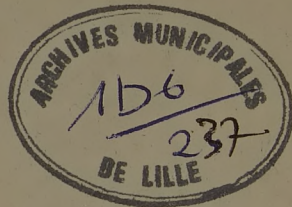
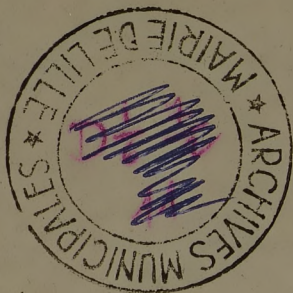


106/237

Procès Verbaux
Rapports



Commission des Finances des Théâtres

mandat Cordonnier 1945/1947



COMMISSION DES FINANCES DES THEATRES

Séance du 1er Août 1946

PROCES-VERBAL

La Commission s'est réunie le Jeudi 1er Août 1946 à 17h.30 sous la présidence de M. VAN WOLPUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents: M.M. VAN WOLPUT, adjoint au Maire, président
G. ROUSSEAU, -d°-
Mme COIBA, conseillère municipale
M.M. LEBLANC, conseiller municipal
LUSSIEZ, -d°-

Assistait également à la réunion, M. THIBAUT, Chef de Bureau.

Chaque membre ayant été muni préalablement à la réunion d'un exemplaire du projet de rapport à présenter au Conseil Municipal et d'un état détaillé des opérations, M. VAN WOLPUT invite ses collaborateurs à formuler les observations et suggestions que l'étude à laquelle ils ont pu se livrer leur a suggérée.

Divers points du rapport sont ainsi discutés.

I°) - Vol du 28 Mars 1946

100.000 francs ont été subtilisés dans le coffret placé dans un coffre-fort par Mme BARBIER, buraliste - Aucune trace d'effraction n'a été constatée, ni au coffret, ni au coffre-fort.

M. G. ROUSSEAU estime que la solution qui consiste à incorporer le montant du vol dans les frais généraux est par trop simpliste. M. FRADY s'était-il entouré de garanties suffisantes permettant de réduire au minimum les risques de vol? Il ne semble pas puisque de nouveaux dispositifs de sécurité ont été installés postérieurement au vol. La Commission se range à cet avis et fait toutes réserves quant à la responsabilité de M. FRADY, qui reste engagée quelle que soit l'affectation donnée à la somme représentant le montant de ce vol.

2°)- Dépenses du Grand Théâtre.

Editeurs : 40.000 frs - En vue de l'ouverture du grand théâtre prévue pour février 1946, M. PRADY a dû commander du matériel de musique aux fins d'étude et de répétition des œuvres à interpréter. Ce matériel n'a pas été utilisé mais les éditeurs ont néanmoins été réglés intégralement.

La Commission reconnaît la nécessité de cette commande mais espère que toutes dispositions sont prises pour éviter que pareil fait ne se reproduise.

Frais généraux : 81.795 Frs - Ces dépenses, indique M. THIBAUT, concernent a) les émoluments d'un régisseur-adjoint engagé du 15 décembre 1945 au 15 avril 1946 en vue des représentations qui devaient être données au Grand Théâtre b) les frais de voyage de M. LANDRY en Belgique et à Paris pour récupérer du matériel emporté par les allemands c) les frais de personnel de la "journée des ailes" (Ces frais sont couverts par une recette correspondante).

La Commission estime qu'il n'y avait pas lieu de maintenir un emploi de régisseur-adjoint alors que l'ouverture du Grand-Théâtre s'avérait impossible.

S'agissant de la récupération du matériel emporté par les allemands, elle émet le vœu que soit dressé un inventaire des objets récupérés.

Machinistes : 1.961.612 Frs - La Commission marque son étonnement devant l'importance de la dépense. Le Grand Théâtre ne fonctionnant pas, l'emploi d'une équipe permanente aussi dense se justifie-t-elle ? Le montage des pièces non jouées depuis plusieurs années, la présentation des décors nouveaux, ne semblent pas devoir nécessiter tant de personnel pendant une période aussi longue.

3°)- Frais généraux - Chorale municipale : 34.068 Frs.

"Afin de renforcer l'élément féminin de la chorale municipale, indique M. VAN WOLPUT, il a été fait appel au concours des choristes du théâtre Sébastopol. Ces professionnels ont droit, en plus de leur jeton de présence normal, à un cachet s'élevant à 75 Frs par répétition ou 150 Frs par exécution. Ces taux n'ont pas été homologués par le Conseil municipal; il n'était donc pas possible de rétribuer les intéressées par mandat communal. Afin de tourner la difficulté, ces dépenses ont été réglées sur la caisse du théâtre. Cette manière d'opérer, conclut M. VAN WOLPUT, n'est pas régulière et il apparaît nécessaire de la faire cesser."

La Commission se range à cet avis et charge son président de mettre cette affaire au point en accord avec l'Administration municipale.

Après que tous les postes de recettes et dépenses aient fait l'objet d'un examen approfondi, M. VAN WOLPUT souligne que le déficit accusé à II.493.000 frs ressort en réalité à 13.000.000 environ par suite des rappels d'émoluments à régler aux masses en vertu de dispositions légales récentes.

Il rappelle qu'à plusieurs reprises il a lancé un S.O.S. qui ne semble pas avoir été pris en considération. A nouveau, il lance un cri d'alarme, car dit-il, "notre déficit sera de 40 à 50 millions à la clôture de la saison prochaine si le projet de régionalisation prend corps. Un projet de budget établi par la Ville de NANTES relatif à l'exploitation de son théâtre sur le plan régional permet de déterminer à 43 millions le déficit probable. Nous n'exagérons rien en affirmant que pour Lille, cette somme sera dépassée."

Au terme d'une discussion ouverte à la suite de cette déclaration, la Commission fait sienna la proposition de M. VAN WOLPUT

- 1°) d'approuver, sous les réserves formulées ci-dessus, le compte d'exploitation qui lui est présenté, mais regrette que son travail ne s'effectue qu'à posteriori et ne consiste qu'en un enregistrement pur et simple des opérations
- 2°) de demander à l'administration municipale de revoir, en accord avec les grandes villes intéressées le grand problème d'exploitation des théâtres au triple point de vue de l'art théâtral, des intérêts de ceux qui en tirent leurs moyens d'existence, de la charge imposée aux contribuables.

La séance prit fin à 18 h.30.

Hôtel de Ville, le 2 Août 1946.

Le Secrétaire,

E. THIBAUT.

VU :
L'Adjoint au Maire
Président de la Commission
A. VAN WOLPUT.